

Contribution aux discussions sur l'Agenda 21 de la culture

A propos de la politique "d'offre"

Depuis des années, la politique culturelle de la municipalité d'Angers a été principalement construite autour de l'offre.

Avec l'idée qu'il revient aux services municipaux et paramunicipaux d'offrir des productions culturelles aux habitants. Ce qui probablement se fait un peu partout en France.

Dans une conception qui privilégie l'offre, la culture est un service public comme un autre, comme les transports en commun ou le service des eaux. Les citoyens en bénéficient, mais ils n'ont pas à s'en soucier, c'est la collectivité publique qui s'en charge.

Cette conception a beaucoup d'avantages, mais lorsqu'elle domine complètement, l'action des habitants n'a pas lieu d'être.

L'initiative des habitants n'est pas encouragée, et, lorsque l'initiative prend de l'importance, elle risque de devenir gênante, elle a pu être considérée parfois comme venant concurrencer les initiatives de la "ville".

Cela correspond à une culture de consommation, où le citoyen reste largement passif. Le travail sur l'Agenda 21 fait émerger de nombreuses réactions sur ce point. D'ailleurs, à Angers, les débats autour de l'agenda 21 constituent eux-mêmes un événement de l'histoire locale : c'est la première fois que les citoyens ont la possibilité de débattre publiquement sur la politique culturelle de la municipalité. Cela ne s'était jamais produit auparavant, même ponctuellement.

L'organisation des services et structures culturels est donc marquée par cet héritage. En particulier pour ce qui concerne les relations avec les habitants. Ceux-ci tendent à être considérés comme des bénéficiaires - pour ne pas utiliser le terme de consommateurs - de produits et événements culturels. Bénéficiaires qu'il s'agit de motiver pour qu'ils viennent en nombre profiter de cette offre.

Avec l'Agenda 21, il s'agit, me semble-t-il, d'infléchir cette orientation, de regarder les habitants comme des personnes qui peuvent chercher à "se" cultiver. La transformation ne peut pas se faire rapidement, passer de la consommation à l'initiative ne peut pas être facile. Mais il existe des minorités qui peuvent ouvrir cette démarche, surtout si on les y encourage. Alors se pose la question : quel doit être le rôle de la collectivité publique dans cette nouvelle démarche ?

Plutôt que de définir comme priorité de rendre l'offre la plus attractive possible en faisant tout pour que les habitants en profitent, il faudrait trouver les outils qui permettent aux habitants de pratiquer, de passer à une démarche active faite de curiosité et d'initiative, individuellement et collectivement.

Propositions

Voici quelques idées pour aller dans ce sens.

A - Encourager l'initiative par la création de "bourses Agenda 21 "

Des bourses d'initiatives et de projets qui peuvent être attribuées à des habitants pour leur permettre de démarrer des projets.

Il peut s'agir de bourses individuelles, en particulier pour les jeunes.

Il peut s'agir aussi de bourses collectives attribuées à des groupes ou associations.

Naturellement, il faudrait que les jurys d'attribution impliquent largement des citoyens (dès la deuxième année, les premiers bénéficiaires de ces bourses par exemple)

Pour que ces bourses opèrent un effet levier et encouragent l'initiative, il faudrait que les dossiers ne soient pas compliqués, et que l'enveloppe globale attribuée à ces bourses atteigne un montant suffisant pour soutenir les projets en grand nombre.

B - Soutenir énergiquement les actions d'associations par deux canaux :

- L'augmentation significative du montants des subventions aux associations ; (Actuellement la part consacrée aux associations représente très peu au regard des coûts des grosses structures)
- La mise à disposition d'outils logistiques et de matériel, salles de répétition, renforcement du CARA...
- Ce soutien aux associations permettrait de concrétiser l'aspiration exprimée dans les discussions de "favoriser les pratiques amateurs".
- Création de bourses et soutien aux associations pourraient se faire dans l'esprit du développement durable, et tendre à décloisonner les domaines :

Une association culturelle peut bâtir un projet autour d'une question environnementale, une association sportive peut se mêler de culture et d'action sociale. Une association de quartier peut chercher à toucher toute la ville ou la région etc.

C - Mettre en place des outils de fonctionnement des organes municipaux qui facilitent l'implication des citoyens

- Mise en place les outils de communication appropriés pour que les habitants soient bien informés de ces nouveautés
- Jurys d'attribution des subventions et bourses impliquant des habitants, renouvelés régulièrement
- Organisation régulière des "assises de la culture " (ou autre nom) : rencontres largement ouvertes pour discuter de la politique municipale dans le domaine de la culture. Pour éviter les télescopages avec les campagnes électorales, le rythme pourrait être par exemple tous les trois ou quatre ans
- Organisation de la transparence du fonctionnement des différents organes culturels

Il faudrait disposer sur le site de la ville des informations sur les coûts réels de la culture.

Et, puisque nous sommes sur l'Agenda 21, il faudra aussi calculer l'empreinte écologique des organismes culturels.

Le 1er octobre 2009
Gérard Moreau